

Se former au Québec

Dans le cadre de ses dispositifs de formation en mobilité, la Région Guadeloupe propose aux lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi, la possibilité de suivre une formation qualifiante dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) du Québec.

Qu'est ce qu'un CEGEP ?

Un collège d'enseignement général et professionnel ou cégep est un établissement d'enseignement collégial québécois où est offerte une formation technique et pré-universitaire. Ces établissements conduisent à des diplômes d'études collégiales techniques de niveau III, validés en trois années, soit l'équivalent du Brevet de Technicien Supérieur.

Quel type de formations ?

Cinq établissements de la province du Québec ont été retenus par la Région Guadeloupe pour les programmes d'études qu'ils proposent dans les filières notamment de l'aquaculture, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, du transport maritime...

Comment intervient la Région Guadeloupe en partenariat avec l'ANT ?

- la sélection des CEGEP partenaires en fonction de la formation proposée,
- l'information et l'orientation des candidats sur le programme,
- l'aide au montage du dossier d'admission,
- l'instruction et la demande de PIJ et la transmission à la DTEFP,
- la prise en charge partielle du transport entre la Guadeloupe et le Québec (aller/retour)
- la mise à disposition des stagiaires d'un correspondant sur place.

La Région accordera le bénéfice d'une allocation d'un montant de 395 € en complément d'une bourse mensuelle de 305 € versée dans le cadre du PIJ.

Au titre de la 3ème année, les droits au PIJ étant épuisés, la Région Guadeloupe prend en charge la totalité du montant de la bourse.

Les démarches

Les dossiers de candidatures comportant une lettre de motivation, une présentation du projet détaillé du candidat, un CV, la copie du passeport, du livret de famille, du dernier diplôme obtenu, des bulletins de notes des 2de, 1ère et terminal et éventuellement copie des notes relatives aux épreuves du baccalauréat passées en 1ère. Les dossiers seront adressés à la direction de l'emploi, de l'alternance et de la formation professionnelle – service de la mobilité et des formations sanitaire et sociale - hôtel de région, avenue Paul LACAVE, 97100 Basse-Terre. Une sélection sera opérée au profit d'une trentaine de candidats.

La procédure

La Région adresse les dossiers des candidats par voie électronique aux CEGEPS pour un pré examen. Les candidats sont ensuite convoqués par la région pour des entretiens individuels avec les collègues québécois, qui seront en Guadeloupe dans le cadre du salon de l'étudiant en février 2010.

Frais à la charge de l'étudiant

Il s'agit d'une estimation financière sur (12 mois). Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'un étudiant étranger type; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité, pour une année d'études dans cégep et au Québec.

OBJET	Dollars CAD	Commentaires
Demande du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)	100 \$ (65 €)	
Permis de séjour du Canada	125 \$ (80 €)	
Assurance-maladie et hospitalisation	0 \$	
Droits de scolarité	0 \$	Ce montant peut varier selon le programme d'études. Voir les droits de scolarité pour les autres programmes d'études.
Frais afférents	400 \$ (170 €)	Les frais afférents sont obligatoires, et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent les Cégeps. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps.
Livres et fournitures scolaires	450 \$/session (295 €)	Variable selon le programme d'études
Logement	4 200 \$ (2730 €)	Selon le tarif mensuel minimum d'un logement en résidence (350 \$)
Nourriture	3 120 \$ (2030 €)	À raison de 60 \$ par semaine
Vêtements d'hiver	400 \$ (260 €)	
Transport	325 \$ (210 €)	Variable selon les villes
Divers	700 \$ (1000 €)	Buanderie, téléphone, Internet, ameublement, etc.
Activités sociales et sportives	1 500 \$ (2150 €)	Cinémas, musées, sorties, etc.

Les étudiants français bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les droits de scolarité.

Les montants en euros évoluent en fonction du taux de change

Pour tout renseignement : 05 90 80 41 46